

RÈGLEMENT VTT

CHAMPIONNATS DE FRANCE



TRIAL
SAISON 2013

SOMMAIRE

1.	DEFINITION	3
2.	OUVERTURE DU CHAMPIONNAT.....	3
3.	ENGAGEMENTS	3
4.	ATTRIBUTION DES NUMEROS	4
5.	L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF.....	4
6.	LES TITRES.....	4
7.	CEREMONIES PROTOCOLAIRES.....	4

1. DEFINITION

- 1.1 Fédération Française de Cyclisme met en compétition les "**CHAMPIONNATS DE FRANCE DE VÉLO TOUT TERRAIN - TRIAL**".
- 1.2 1Tous les compétiteurs français qualifiés ou sélectionnés seront tenus d'y participer. Ils ne pourront sous aucun prétexte, disputer une autre compétition de vélo tout terrain le même jour en France.
- 1.3 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.
- 1.4 La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

2. OUVERTURE DU CHAMPIONNAT

- 2.1 Les Championnats de France de TRIAL sont ouverts aux coureurs français, issus du classement général de la Coupe de France Trial en cours, parmi :
 - Les 20 premiers de la classe Elite.
 - Les 20 premiers de la classe Expert.
 - Les 30 premiers de la classe Nationale.
 - Les 50 premiers de la classe Régionale 1.
 - Les 50 premiers de la classe Régionale 2.
 - Les 20 premiers de la classe Jeune (pour courir dans la catégorie R2)
 - Toutes les Dames.

Et aux sélections régionales, deux coureurs par comité Régional et par classe, soit un total de 10 coureurs par comité Régional.

- 2.2 Les compétiteurs doivent être de nationalité française et titulaire d'une licence FFC : Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors ou de 3e catégorie minimum délivrée 1 mois minimum avant la date des championnats.

3. ENGAGEMENTS

- 3.1 Les engagements individuels

- 3.2 Engagements des coureurs qualifiés d'office :

Les coureurs mentionnés à l'article 2 du présent règlement doivent s'inscrire par l'intermédiaire de leur comité régional respectif, qu'ils appartiennent ou non à un team officiel (français ou étranger), et acquitter les droits correspondants. Le fait d'être qualifié d'office ou repêché ne dispense en rien les intéressés de remplir les conditions d'engagement ci-dessus, même s'ils bénéficient d'un numéro de dossard à l'année par la DTN pour l'ensemble des épreuves officielles (Coupe et Championnats de France).

Les comités régionaux devront quant à eux assurer les formalités d'engagements de ces derniers auprès de la FFC.

- 3.3 Engagements des sélections régionales

Les comités régionaux devront enregistrer leurs sélectionné(e)s titulaires et remplaçants.

- 3.4 Les comités régionaux inscriront les coureurs via la procédure informatique mise en place avant **le vendredi 20h00 la semaine précédant le WE de championnats de France (J-8)**.

Les droits d'engagement des coureurs qu'ils soient qualifiés d'office (y compris les repêchés par la DTN) ou sélectionnés seront payés les comités régionaux à l'issue de la procédure d'engagement en ligne pour valider les engagements.

4. ATTRIBUTION DES NUMEROS

Les numéros de 1 à 30	classe Elite.
Les numéros de 31 à 60	classe Expert.
Les numéros de 61 à 100	classe Nationale.
Les numéros de 101 à 200	Régionale 1.
Les numéros de 201 à 300	classe Régionale 2.
Les numéros de 301 à 400	classe Dames.

Le nombre d'engagés est limité à 200 maximum.

Ils sont limités comme suit :

- Classe Régionale 2 : 80 participants maximum.
- Classe Régionale 1 et Nationale: 80 participants maximum.

5. L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF

- 5.1 L'accueil et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires communiqués par la FFC. Le retrait des dossards des coureurs sera possible jusqu'à une heure avant le départ de chaque catégorie uniquement pour les coureurs régulièrement engagés au préalable.
- 5.2 Les concurrents devront être régulièrement engagés et présenteront leur licence à jour au contrôle. En contrepartie, l'organisateur leur remettra leur dossard et une plaque de guidon.

6. LES TITRES

- Deux titres de Champion de France de Trial
 - Champion de France de TRIAL Elite
 - Championne de France de TRIAL Dame
- et 4 trophées Trial :
 - Vainqueur de la classe Expert
 - Vainqueur de la classe Nationale
 - Vainqueur de la classe Régionale 1
 - Vainqueur de la classe Régionale 2

A condition qu'au moins 8 compétiteurs soient inscrits dans chaque classe concernée pour les hommes et 3 compétitrices pour les Dames.

7. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

- 7.1 La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires est obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix et des sanctions sportives pourront être décidées par les arbitres. Le président du collège des arbitres est seul juge pour apprécier les cas de force majeure.
- 7.2 Les concurrents devront participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur, conformément au règlement UCI.